

## La marque Vague Bleue « gestion des déchets »

Près de 100 entreprises artisanales exercent l'activité d'entretien, réparation, construction et aménagement de bateaux dans le secteur du nautisme en Loire-Atlantique.

Ces entreprises produisent des déchets dangereux tels que des emballages souillés (antifouling, peinture), des solvants usagés mais aussi des filtres à huile, des batteries... autant de déchets qu'il est nécessaire de faire traiter dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Ce programme initié par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a révélé notamment une carence de solutions adaptées pour le stockage, la collecte et l'élimination des déchets dangereux produits.

Dupliquée en Loire Atlantique et en Vendée par les Chambres de Métiers des Pays de la Loire, nous proposons aux professionnels et à nos partenaires de la gestion des déchets de participer à ce dispositif :

### 1) Une mise en oeuvre de la démarche en 6 étapes :

- la réalisation d'un diagnostic environnement dans l'entreprise par votre conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : présenter l'opération et identifier les améliorations à apporter à la gestion actuelle des déchets en lien avec le professionnel
- la mise en relation avec les opérateurs de collecte de déchets sélectionnés par nos soins,
- le suivi et l'accompagnement individuel de l'engagement de l'entreprise,
- l'attribution de la marque Vague Bleue si l'entreprise respecte le cahier des charges,
- l'aide à la mise en place d'une communication client et grand public sur la marque Vague Bleue pour sensibiliser les clients, partenaires et les salariés grâce au kit qui est attribué (voir ci-dessous)
- la mise en place d'un suivi et d'une évaluation régulière de l'opération.

### 2) Vague Bleue : une solution simple, pratique et réglementaire pour vos principaux déchets dangereux :

- un stockage dans des contenants adaptés à l'entreprise,
  - une collecte par des prestataires locaux spécialisés,
  - une élimination dans des installations autorisées,
  - une traçabilité assurée,
  - une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
  - une valorisation de l'engagement du professionnel auprès de sa clientèle et des partenaires
- déchets dangereux\* : emballages et chiffons souillés, solvants, filtres à huile et à carburant, les batteries, les déchets d'hydrocarbures des eaux de fond de cale ou de bacs d'essai moteurs.

### 3) Que doit respecter l'entreprise « Vague Bleue » ?

En signant la charte Vague Bleue, le professionnel du nautisme s'engage à :

- justifier l'élimination conforme de ses déchets,
- respecter des conditions de stockage des déchets dangereux garantissant le respect de l'environnement,
- respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre de tout type de déchets.

### 4) Vague Bleue valorise les entreprises artisanales des Pays de la Loire participant à la protection de l'environnement :

Après obtention de la marque Vague Bleue, l'entreprise dispose d'outils de communication pour ses salariés, sa clientèle et le grand public : panneaux de tri, logo, affiches, plaquettes, flyers. Ces supports de communication permettent à l'entreprise de présenter son engagement et d'y sensibiliser ses clients, de valoriser son professionnalisme et de se différencier.

### 5) Les partenaires et acteurs de l'opération :

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la FIN (Fédération des Industries Nautiques), la Banque Populaire et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire.

### 6) Vos contacts : Chambres de Métiers et de l'Artisanat :

Loire-Atlantique	Christophe TERRIEN	Tél. : 02 51 13 83 38 ou <a href="mailto:cterrien@cm-nantes.fr">cterrien@cm-nantes.fr</a>
Vendée	Bénédicte GAUTIER	Tél. : 02 51 44 35 40 ou <a href="mailto:obsarti@cm-larochesuryon.fr">obsarti@cm-larochesuryon.fr</a>
Pays de la Loire	Cécile DANIEL	Tél. : 02 51 13 31 43 ou <a href="mailto:cecile.daniel@cm-paysdelaloire.fr">cecile.daniel@cm-paysdelaloire.fr</a>